



Ensemble en piste

Table des matières

1. Informations	2
2. Conditions de participation	2
3. Restriction et adaptation	3
4. Disciplines	3
5. Règlement par discipline	4
6. Divisioning	5
Son fonctionnement	5
Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances	6
Protêt	7
7. Responsabilités	7
8. Place de rassemblement	7



Ensemble en piste

Informations et règlement

1. Informations

« Ensemble en piste » est une compétition d'athlétisme inclusive organisée par le Stade Genève et labélisée « Unified » par Special Olympics Switzerland (SOSWI). L'édition 2023 est un projet pilote qui souhaite encourager la participation et l'inclusion en invitant à concourir ensemble des personnes en situation de handicap et des personnes sans handicap.

Ce document fait office de règlement officiel pour cette compétition, il s'appuie sur le règlement de SOSWI et utilise son concept de divisioning.

2. Conditions de participation

- Avoir minimum 8 ans
- Avoir envie de participer à une compétition d'athlétisme, il n'est pas nécessaire d'appartenir à un club ou de pratiquer de l'athlétisme régulièrement
- Connaître le déroulement des disciplines ainsi que le règlement ci-dessous
- Être capable d'effectuer les disciplines de manière autonome¹

¹ Les personnes nécessitant une aide particulière ou un-e guide peuvent le mentionner dans le formulaire d'inscription. Ces personnes pourront être accompagnées lors des disciplines.





3. Restriction et adaptation

Chaque participant-e doit s'assurer qu'il a la capacité de participer à la compétition. Il est important de noter que l'organisateur décline toute responsabilité en cas de blessures, de problèmes de santé ou de tout autre incident survenant pendant la compétition.

Les personnes nécessitant une assistance ou d'un soutien, par exemple un guide, ou une aide matérielle doivent le mentionner dans le formulaire d'inscription.

4. Disciplines

Toutes les personnes inscrites participeront aux 3 disciplines ci-dessous :

- Sprint de 100m
- Saut en longueur avec élan (avec zone)
- Lancer de la balle (200gr)

Les personnes en fauteuils roulants participent aux 2 disciplines ci-dessous :

- Sprint de 100m
- Lancer de la balle (200gr)



5. Règlement par discipline

SPRINT DE 100m

- Des starting-blocks peuvent être utilisés, mais ce n'est pas impératif.
- Le départ a lieu à la suite du commandement : « A vos marques – Prêts – coup de feu (pistolet de départ ou signalement de départ) ».
- Un-e athlète est disqualifié-e à l'issue de deux faux départs lors de la même course.
- Un-e athlète est passible de disqualification s'il/elle gêne ou entrave ses concurrent-e-s ou s'il/elle gagne un avantage en quittant son propre couloir. L'athlète n'est toutefois pas systématiquement disqualifié-e pour avoir quitté son couloir, dans la mesure où il/elle n'a gêné personne et que cela ne lui a procuré aucun avantage.

SAUT EN LONGUEUR AVEC ELAN

- L'athlète doit être capable de sauter sur une longueur d'au moins 1 m.
- Le saut a lieu sur une jambe, à l'intérieur d'une zone d'appel clairement délimitée.
- Les athlètes peuvent tracer une marque d'élan, avec l'aide d'un arbitre s'ils le souhaitent.
- Chaque athlète a droit à deux sauts de réglage.
- L'élan s'effectue sur un couloir d'élan et la réception dans une fosse de sable.
- Chaque athlète a droit à trois essais non consécutifs. Le plus long est retenu pour le résultat.
- La distance est mesurée entre la trace la plus proche faite par une quelconque partie du corps sur la zone de réception (y compris les bras et les mains) et la ligne d'appel.



LANCER DE BALLE

- Une balle de 200g doit être lancée.
- Le lancer de balle s'effectue depuis l'aire prévue à cet effet. Cette zone mesure 4m de large.
- Le lancer doit être effectué par-dessus l'épaule
- Chaque athlète a droit à deux lancers de réglage.
- Après le lancer, le concurrent doit sortir de l'aire de lancer par l'arrière.
- La zone de réception présente un angle de 40° et est signalisée de manière clairement visible.
- Chaque athlète a droit à trois essais non consécutifs. Le meilleur lancer est retenu pour le résultat.

6. Divisioning

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. En effet, le Divisioning permet des compétitions équitables permettant une participation passionnante à tous les niveaux de performance.

Son fonctionnement

- Lors de la première partie de la compétition a lieu un tour préliminaire de compétitions
 - o Chaque participant-e effectuera le matin de la compétition une fois le 100m, le saut en longueur et le lancer de la balle
- Tous les résultats du matin, dans chaque discipline, sont mis ensemble afin de former les différents groupes de compétition de l'après-midi.
 - o Des groupes de capacité homogènes et de niveau de performance équivalente sont formés pour chaque discipline
- L'après-midi du jour de compétition, les athlètes participent aux finales et se mesurent uniquement aux personnes de leur groupe qui ont un niveau de performance équivalent
- Pour chaque groupe homogène et par discipline, il y a un-e vainqueur-e et un classement



Critères de répartition

Au sein d'une discipline, la répartition des athlètes en catégorie se fait selon les critères suivants :

- Les performances selon les résultats du tour du Divisioning.
- Il y a au minimum 3 athlètes et au maximum 8 athlètes par groupes
- L'écart des capacités au sein d'un groupe de la finale ne doit normalement pas excéder 15%. En fonction du nombre de participant-e-s et des niveaux, l'organisateur se laisse toutefois le droit de créer des catégories de manière flexible.

Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances

Les athlètes sont encouragé-e-s à s'améliorer. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des athlètes qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour de Divisioning. C'est uniquement de cette façon qu'ils/elles pourront être « catégorisé-e-s » correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- Amélioration de 15% de la performance

Si l'amélioration des performances entre le tour préliminaire et la finale est supérieure cela signifie que l'athlète a été faussement « catégorisé-e ». Si ce pourcentage d'amélioration est dépassé, l'athlète est disqualifié (Maximum Effort Rule).

Il est de la responsabilité du coach ou de l'athlète en personne de s'assurer que ses performances lors du divisioning correspondent à ses capacités.



Si, selon l'évaluation de son coach ou par lui-même, un athlète est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il lui incombe de communiquer cette erreur de catégorisation au jury, immédiatement après la diffusion des listes de groupes. Il doit le faire au moyen du « Improved Performance Form » disponible à la chambre d'appel.

Protêt

Pour cette édition de projet pilote, aucun protêt n'est possible. Nous appelons les athlètes à participer avec fair-play, collégialité et bonne humeur.

7. Responsabilités

Les coaches (les parents ou les responsables légaux) sont responsables de leurs athlètes/leurs enfants durant toute la journée. Ils s'assurent de l'évaluation et de la correction de la performance de chacun-e des athlètes entre le divisioning et les finales. Ils seront également responsables d'amener et de récupérer les athlètes à temps au lieu de rassemblement.

Les coaches (les parents ou les responsables légaux) n'ont pas le droit d'entrer sur le terrain de compétitions.

Les personnes qui n'ont pas de coach seront responsables d'endosser le rôle du coach pour elles-mêmes.

8. Place de rassemblement

Chaque athlète doit se rendre à la place de rassemblement 20min avant chaque discipline.